



MAIRIE

Parc Maurice Fuselier
18150 La Guerche/L'Aubois

☎ 02.48.77.53.53

☎ 02.48.77.53.59

Courriel :

mairie.laguerche18@wanadoo.fr

République française

Commune de
La Guerche sur l'Aubois

ARRÊTE MUNICIPAL

N° 129032011

portant règlement d'interdiction de s'arrêter et de stationner
à chaque extrémité de la contre-allée place Auguste Fournier
le long des bâtiments scolaires

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 21 mars 1982 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

Vu l'article R. 417-6 du code de la route,

Considérant que pour faciliter l'accès des véhicules d'intervention, il convient de laisser libre le passage à chaque extrémité de la contre-allée située le long des bâtiments scolaires place Auguste Fournier,

ARRÊTE

Article 1 – Afin de permettre l'accès aux véhicules d'intervention, il est interdit de s'arrêter et de stationner à chaque extrémité de la contre-allée située le long des bâtiments scolaires place Auguste Fournier.

Article 2 – Les dispositifs de signalisation nécessaires seront mis en place par les services techniques de la commune de La Guerche sur l'Aubois, conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudant-chef, commandant la communauté de brigades de gendarmerie.
Monsieur l'Adjudant, commandant la brigade de gendarmerie de La Guerche sur l'Aubois.
Monsieur Le Policier municipal de La Guerche sur l'Aubois.
Monsieur le responsable des services techniques de la ville de La Guerche sur l'aubois.
Monsieur l'Officier, commandant le centre de secours de La Guerche sur l'Aubois.

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Guerche sur l'Aubois
Le 29 mars 2011

Le Maire



Pierre Ducastel